

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE198

présenté par

M. Meyer Habib, M. Dunoyer et M. Gomès

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 7, après le mot :

« fixe »

insérer les mots :

« , en collaboration avec le Parlement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle de contrôle du Parlement se doit d'être renforcé dans le cadre de la mise en place de la commission d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Tel est l'objet de cet amendement.